

Lettre d'infos n°30
Circonscription CHAMALIERES

Jeudi 1^{er} juin 2023

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames les membres du RASED,

Les documents relatifs à la lettre d'information de la circonscription sont disponibles sur le site de la circonscription et accessibles directement via des liens.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la lettre à tous les personnels rattachés à votre école.

Pour rappel, vous trouverez toutes les lettres d'infos et toutes informations administratives et pédagogiques utiles à votre quotidien sur le site de la circonscription. Visitez ce site régulièrement car des documents (aide au pilotage de la classe, formulaires, carrière, prêt de matériel, ...) y sont déposés très fréquemment : <https://mediascol.ac-clermont.fr/ien-chamalières/>

Marie Gabrielle VACHETTE

Inspectrice de la circonscription de Chamalières

Sommaire

DIRECTEUR

- 1-Mise en oeuvre du dispositif EMILE RS 2023
- 2-Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 29 mai au 2 juin

PEDAGOGIE

- 1-UNICEF France - Lancement du programme "Ecole amie des droits de l'enfant"
- 2-Le développement de l'enfant et les écrans - Conseil départemental

1-Mise en oeuvre du dispositif EMILE RS 2023

Je vous remercie de bien vouloir trouver en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/peZmaeioFpQYNPF> le courrier relatif à la mise en œuvre du dispositif d'enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère (EMILE).

2-Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 29 mai au 2 juin

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'actualité de la semaine pour l'OCCE 63 :

- **Pour les enseignants mandataires à la rentrée 2023 :**
 - Formation : Des sessions sont ouvertes cette fin d'année de manière à **anticiper la rentrée**. La formation se découpe en 3 modules de 45 minutes chacun, réalisés uniquement en distanciel.

Les thématiques de chaque visio et les créneaux proposés pour cette fin d'année sont disponibles [sur notre site](#).

Pour rappel, conformément à la décision prise en AG départementale en 2022, la formation est désormais obligatoire pour tout nouveau mandataire, soit en juin par anticipation, soit en septembre/octobre lors de la période d'adhésion.

1-UNICEF France - Lancement du programme "Ecole amie des droits de l'enfant"

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement, à la rentrée scolaire 2023, du programme « Ecole amie des droits de l'enfant », destiné aux écoles élémentaires françaises.

Présentation du programme :

Le programme « Ecole amie des droits de l'enfant » est pensé sur une durée de 6 ans, pendant laquelle l'école sera les trois premières années « Ecole amie des droits de l'enfant candidate ». L'UNICEF France s'engage à accompagner les écoles candidates par le biais de projets clés en main, d'outils pédagogiques et méthodologiques, d'une plateforme de formations en ligne, conçues en collaboration avec Réseau Canopé, ainsi que des rencontres régulières. **A la suite de ce parcours de trois ans d'actions et aux regards des améliorations obtenues, celle-ci obtiendra le titre « Ecole amie des droits de l'enfant ».**

La démarche permet aux établissements scolaires d'élaborer un plan d'action en début de parcours et propose des actions autour des trois piliers suivants :

- Apprendre SUR les droits : Permettre la connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant aux enfants et aux adultes
- Apprendre PAR les droits : Améliorer le climat scolaire et le bien-être des enfants à l'école en faisant des droits de l'enfant une référence dans les relations interpersonnelles et la pédagogie
- Apprendre POUR les droits : Promouvoir la participation des enfants au sein et en dehors de l'école ainsi qu'une citoyenneté active

A qui s'adresse ce programme ?

Dans tous ses programmes, l'UNICEF France porte une attention particulière **aux enfants les plus vulnérables**. L'initiative « Ecole amie des droits de l'enfant » ne fait pas exception et donne priorité, aux enfants scolarisés dans un établissement identifié réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) ou situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, ou en milieu rural. Les écoles élémentaires ne répondant pas à ces critères mais souhaitant répondre à des besoins précis auprès d'enfants particulièrement vulnérables et porter une dynamique forte de changement en faveur de l'effectivité des droits de l'enfant, peuvent motiver leur volonté d'intégrer le programme.

Quand et comment se positionner ?

Deux sessions de candidature sont prévues pour une rentrée dans le programme en **septembre / octobre 2023** :

Première session :

Positionnement des écoles intéressées : **de début mai au 26 juin 2023**

Retour d'information aux écoles à la suite de la commission de sélection : **la semaine du 3 juillet 2023.**

Deuxième session :

Positionnement des écoles intéressées : **du 15 juillet au 30 septembre 2023**

Retour d'information aux écoles à la suite de la commission de sélection : **la semaine du 2 octobre 2023**

Pour être sélectionnées, les écoles sont invitées à suivre un webinaire de présentation du programme. Plusieurs dates sont proposées à partir de mai et jusqu'en septembre, l'inscription se fait directement en ligne sur le site internet « Ecole amie des droits de l'enfant », via [un formulaire d'inscription](#). A la suite de la participation au webinaire, les écoles peuvent se positionner en tant qu'écoles candidates en remplissant le [questionnaire de sélection](#), présent sur le site internet « Ecole amie des droits de l'enfant ». En complément de ce mail, vous retrouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/i4SiYAYtfykL7Bq> le flyer de présentation du programme ainsi qu'un mémo « Comment être sélectionné ».

2-Le développement de l'enfant et les écrans - Conseil départemental

La Direction Prévention et Protection de l'Enfance du Pôle Solidarités Sociales du Conseil départemental du Puy-de-Dôme met à disposition de tous les professionnels en lien avec des jeunes enfants un document intitulé "Conseils et impacts des écrans sur les enfants de 0 à 6 ans".

Vous trouverez via le lien suivant d'Éduc'Dôme, cette ressource : <https://educdome.puy-de-dome.fr/ressources/details/le-developpement-de-l-enfant-et-les-ecrans>

Retrouvez toutes ces informations directement sur plate-forme éducative **Éduc'Dôme** :
<https://educdome.puy-de-dome.fr/>